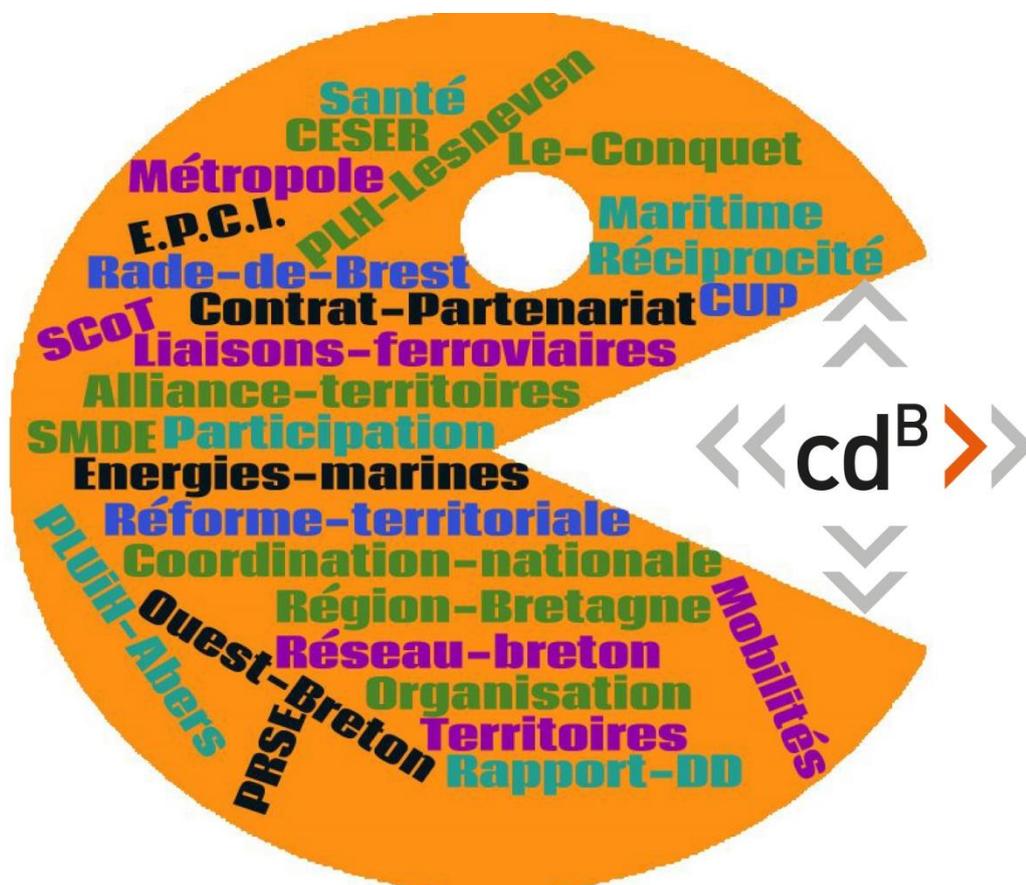


## Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest Rapport d'activité de l'année 2017





La promulgation de la loi NOTRe a renforcé l'intercommunalité et a apporté des avancées sur le rôle et la place des Conseils de développement, en application de l'article 88 retranscrit dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

De ce fait, l'année 2017 a constitué pour notre Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest une année de transition avec la mise en place d'un Collège Territorial qui entend répondre à ses nouvelles prérogatives.

Les Commissions Territoriales mises en place dans 6 Etablissements Publics Intercommunaux doivent permettre au Conseil de mieux travailler ses avis obligatoires sur les projets de territoire, les documents de prospective et de planification, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

La décision, comme le permettait la loi Notre, de créer un conseil de développement commun à la Métropole de Brest et aux 6 autres EPCI du Pôle Métropolitain implique également que conformément à la loi chaque EPCI veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

Notre Conseil à l'articulation entre élus et société civile organisée a le souci d'animer le débat territorial et de produire une réflexion indépendante et transverse pour enrichir la décision politique.

Il est avant tout une instance contributive, qui s'appuie sur ses membres bénévoles représentant les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du pôle métropolitain, pour émettre des avis ou mener des travaux prospectifs sur les grands enjeux des territoires.

Ses membres dans leur diversité traitent collectivement les différents thèmes de travail avec une vision sociale, économique créative et citoyenne.

Le rapport d'activité 2017 qui suit retrace les travaux et efforts de femmes et d'hommes et volontaires, au service d'un développement durable des territoires du Pôle Métropolitain.

A cette occasion je les remercie pour leur engagement, leur disponibilité et leur ambition pour l'intérêt général et la construction d'un « commun territorial »

Guy Jourden,





» CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : [conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr](mailto:conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr)

## Avant-propos

L'année 2017 constitue une nouvelle étape dans l'activité et le fonctionnement du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest. En application de l'article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil devient conseil de développement des 7 établissements publics intercommunaux du Pays de Brest :

- Brest métropole
- Communauté de communes de Lesneven-Côte des légendes
- Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay
- Communauté de communes du Pays d'Iroise
- Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas
- Communauté de communes du Pays des Abers
- Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime

Pour répondre à ces nouvelles compétences, il a été décidé de créer un collège territorial composé de membres désignés par les communautés de communes.

Une note a été présentée aux présidents et directeurs des communautés lors de la réunion de bureau du pôle métropolitain du Pays de Brest le 19 mai 2016 afin de composer ce collège territorial et de proposer un mode de fonctionnement adapté aux sollicitations des communautés en application de la loi Nouvelle Organisation des Territoires de la République.

Au cours de l'année 2017, les communautés ont engagé le processus de désignation de leurs représentants au sein du Conseil de développement.

Deux communautés ont saisi le Conseil de développement pour avis sur leurs plans et programmes pluriannuels tel que prévu par la loi.

Parallèlement, le Conseil régional a attiré l'attention des Conseils de développement sur l'inscription dans l'article L5211-10-1 du Code général des Collectivités territoriales de la nécessité de respecter, outre la composition socioéconomique, la parité et la représentativité par âge de la population des territoires au sein des Conseils. Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest s'est engagé à améliorer sa représentativité au plus tard lors du renouvellement de ses membres en 2020.

En 2017, 130 bénévoles ont participé à au moins un événement organisé par le Conseil de développement : réunion de bureau, de commission, de groupe de travail, conférence, formation...

Ces bénévoles ont consacré près de 1 200 heures au conseil de développement non comprises les réunions du comité unique de programmation.

## Commission Aménagement, Développement durable

### ➤ Avis sur le SCoT du Pays de Brest

La Commission Aménagement et Développement Durable du Conseil de Développement a pris connaissance du « Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest » arrêté le 19 décembre



2017 par le comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest.

La Commission a examiné le document et reconnu l'enjeu principal du SCOT : l'attractivité du territoire afin d'en assurer le développement à l'horizon 2040, avec comme leviers principaux la qualité de vie, le développement

économique et la préservation de l'environnement.

Elle a notamment tenu à souligner deux avancées importantes de ce nouveau SCoT en comparaison du précédent : la mise en œuvre de l'observation de l'occupation du sol (MOS) et l'attribution d'un compte foncier aux communautés de communes qui contribuera à mieux contenir la consommation d'espace.

L'ensemble des contributions du conseil de développement a été transmis aux techniciens en charge de ce dossier au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La majeure partie de ces propositions a été prise en compte. Dans son avis positif sur ce projet, le Conseil a néanmoins rappelé les points sur lesquels il s'interroge et les sujets qu'il aurait souhaité voir amender dans le document, notamment en lien avec la situation maritime du Pays de Brest

### ➤ Avis sur le rapport développement durable ville et métropole de Brest pour l'année 2016.



Le sentiment partagé par les membres de la Commission Aménagement et Développement Durable du Conseil de Développement à l'analyse du Rapport proposé est celui d'une insatisfaction. Ils reconnaissent que la présentation des réalisations emblématiques s'est améliorée ; que de nouveaux progrès ont été réalisés dans la conception et la rédaction de cette partie du rapport et dans le dialogue citoyen.

Néanmoins, compte tenu de l'impression que la Commission a retiré de la lecture de l'annexe consacrée à ce qui a été malencontreusement qualifié de « dialogue avec le Conseil de Développement » (sic), Il n'a émis un Avis favorable sur le « Rapport

### ➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : [conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr](mailto:conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr)

développement durable » pour l'année 2016 de « Brest Métropole et Ville » qu'à une très courte majorité du fait d'un nombre inhabituel d'abstentions.

**Conformément aux nouvelles dispositions du Code général des collectivités territoriales Le Conseil de développement a été sollicité par deux communautés de communes afin de rendre un avis et à contribuer à leurs plans et programmes locaux.**

➤ **Programme local de l'habitat de la communauté de communes de Lesneven-Côte des légendes**



Conformément aux nouvelles dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil a été consulté sur le projet de programme local de l'habitat du Pays de Lesneven-Côte des légendes 2018-2023. Les membres désignés par la communauté se sont joints à ceux de la commission Aménagement, Développement durable afin de prendre connaissance du document avec les services de la communauté et le Vice-Président en charge de l'habitat. Ce programme s'articule autour de 6 orientations:

1. Concilier ambition de développement, évolutions sociétales et maîtrise du foncier ;
2. Recourir davantage au parc existant et l'adapter aux attentes des ménages ;
3. Améliorer les conditions d'habitat et d'hébergement des personnes vieillissantes et/ou handicapées ;
4. Diversifier et adapter l'offre locative sociale ;
5. Améliorer la réponse aux besoins des ménages en difficulté d'accès ou de maintien dans un logement ou un hébergement ;
6. Consolider la gouvernance du P.L.H.

Compte-tenu de l'ambition de la communauté et de son volontarisme en matière d'habitat, le Conseil de développement a émis un avis favorable sur ce programme.

➤ **Programme Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes du Pays des Abers**



La communauté de communes du Pays des Abers a présenté son projet d'aménagement et de développement durable élaboré dans le cadre de son Programme Local d'Urbanisme valant P.L.H. Cette première réunion, en présence des membres du collège territorial désignés par la communauté et de représentants de la commission

Aménagement, Développement Durable, a permis à la communauté et aux membres du Conseil de développement d'avoir des échanges sur les questions de mobilité, de densité, de trame verte et bleue, de qualité de l'eau, de foncier...

## Commission Maritime

Animée par François Arbellot, Yvonne Bouvet et Alain Ollivier, la commission a élaboré son programme de travail en janvier 2017. Celui-ci s'articule autour d'auditions des principaux acteurs locaux ainsi que d'entretiens avec des chefs d'entreprise. Son objectif est de confirmer la position de Brest comme pôle majeur de l'économie maritime.



Afin de disposer d'un état des lieux sur l'économie maritime et ses enjeux, le Conseil de développement s'est fait accompagner par Florence Kerloch, étudiante en Master 1 « sciences pour l'environnement ; géographie appliquée à la gestion des littoraux » dont le rapport a permis de comprendre le concept d'économie bleue et l'intérêt d'une stratégie maritime locale.

Au cours de l'année 2017, la commission a auditionné 10 acteurs liés aux activités maritimes (services de l'Etat, Comité des pêches, Parc marin d'Iroise, campus de la mer, conchyliculteurs...) ainsi que plusieurs chefs d'entreprise dont les représentants de l'UMBR (Union maritime de Brest) et Pascal Piriou directeur de l'entreprise éponyme à Concarneau.

Le 29 juin 2017, le conseil de développement a organisé un atelier participatif auquel ont contribué 50 acteurs du domaine maritime afin de définir avec eux les enjeux majeurs du Pays de Brest.

Le 11 octobre 2017, le CESER a présenté les résultats de son étude : « Produire et travailler sur le littoral en Bretagne ! » lors d'une réunion-débat qui a accueilli une cinquantaine de personnes qui ont pu échanger et débattre sur les résultats de ce travail et leur possible application au contexte du Pays de Brest.

Le Conseil de développement a été sollicité par un collectif en faveur du développement du port du Conquet, composé de plaisanciers, de pêcheurs et d'élus municipaux, afin d'apporter son soutien au projet, de le faire connaître et de mobiliser les élus du Pays de Brest. Par sa mobilisation, le conseil a permis l'inscription du projet de développement et de sécurisation du port du Conquet dans le SCoT du Pays de Brest et obtenu l'assurance d'un financement par la Région Bretagne.

## Commission sociétale

Gabrielle Hémary, membre du bureau du Conseil de développement représentant l'association AMADEUS Aide et Soins, a assisté au comité de pilotage du Contrat local de santé du Pays de Brest. Elle y a rappelé les interrogations et l'incompréhension de la commission quant à l'absence dans le diagnostic et les enjeux d'éléments sur le territoire de

la Métropole. L'un des éléments marquants ressortant de ce diagnostic concerne le mal-être des enfants, ce qui interroge également les membres de la commission sociétale qui considère qu'il faudrait approfondir ce sujet. Ainsi, la CAF se propose d'organiser un groupe de travail au sein du conseil afin d'affiner ce constat.

La commission sociétale s'interroge également sur la façon dont s'établissent les liens entre le travail mené dans le Pays de Brest et les

différents schémas menés par le Département, la Région et l'Etat (Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public et Programme Régional Santé Environnement).

Dans le même ordre d'idées, la question des liens entre les CLIC (Centres locaux d'information et de coordination gérontologique) et le dispositif MAIA du Pays de Brest (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) est posée. Lors du comité de pilotage, il a été indiqué qu'il semble qu'il y ait une question d'enjeux de pouvoir entre les différentes structures.

Par la voix de Gabrielle Hémary, le conseil de développement a rappelé la nécessité d'une cohérence des politiques de santé sur l'ensemble du Pays de Brest.



## Activités hors commissions

### ➤ Contrat de partenariat Région – Pays de Brest

Dans le cadre de la révision à mi-parcours du contrat de partenariat entre la Région et le Pays de Brest, le Conseil de développement a présenté deux contributions.

La première, réalisée par les membres siégeant au comité unique de programmation,



avait pour objectif de faire le bilan des premières années de fonctionnement et formuler des propositions visant à en améliorer le fonctionnement. Ces propositions portent notamment sur le délai et le processus d'examen des dossiers, la nécessité d'inscrire les projets dans les enjeux et priorités du Pays de Brest de façon à éviter « la logique de guichet », la communication à mettre en œuvre pour favoriser l'émergence de projets privés ainsi que sur la procédure de financement des logements sociaux.

La deuxième a porté sur le contenu du contrat. Le Conseil

### ➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : [conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr](mailto:conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr)

souhaite que les actions relatives au développement durable telles que l'économie circulaire ou la valorisation de la biodiversité et des écosystèmes marins soient mieux prises en compte.

Ils proposent une nouvelle priorité qui pourrait être : « soutenir les actions de promotion, de valorisation de vulgarisation et de connaissance de la biodiversité des milieux côtiers ». Cette priorité, notamment dans sa composante valorisation, pourrait être intégrée dans l'enjeu n°1 : Un espace métropolitain accessible et attractif.

Ce thème avait déjà été proposé par le Conseil de développement lors de l'élaboration de l'appel à manifestation d'intérêt en 2014.

Les propositions du Conseil ont été intégrées dans cette nouvelle version du contrat de partenariat.

➤ **Mobilité**

Le Conseil de développement a participé à la phase de concertation organisée par Réseau Ferré de France dans le cadre du projet de lignes nouvelles Ouest-Bretagne, Pays de la Loire. Suite aux différentes réunions qui se sont déroulées en 2016, le Conseil a transmis une contribution qui, outre l'objectif Brest-Paris en 3 heures, souligne l'importance de l'amélioration des liaisons vers le sud-Bretagne et la Loire Atlantique. Le Conseil de développement préconise un scénario « pointe de Bretagne » avec un démarrage des travaux par l'Ouest de la Région.

➤ **Stratégie Métropolitaine de Développement Economique**

Le Conseil de développement est associé à la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine de développement économique. Il est représenté au Conseil de gouvernance par son Président, Guy Jourden, et par les animateurs de la commission économie, veille et prospective, Yves Bourhis, Yvonne Bouvet et André Lagathu.

Lors du 1<sup>er</sup> forum de l'économie, Guy Jourden a participé à la table ronde sur l'économie maritime et les énergies marines renouvelables.

Dans le cadre de ses missions d'évaluation des politiques publiques, le Conseil a rencontré le directeur de la mission stratégie et prospective de Brest métropole afin de l'interroger sur le suivi-évaluation de la stratégie ainsi que sur les relations établies avec les communautés de communes du Pays de Brest dont les compétences en matière de développement économiques ont été renforcées suite aux dernières réformes territoriales.

➤ **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires (SRADDET)**

La Région Bretagne associe les Conseils de développement à l'élaboration du SRADDET. Deux temps forts ont été organisés par la Région en 2017 : le carrefour

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : [conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr](mailto:conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr)

des transitions à Saint Malo et une réunion dédiée aux conseils de développement au conseil régional. Lors de ces événements la Région a présenté un état des lieux de la situation bretonne en matière de développement durable et a informé les conseils de développement de sa volonté d'associer les bretonnes et les bretons à l'élaboration de sa politique pour les années à venir.

## Suivi des contributions

### ➤ Rade de Brest

Suite à l'étude menée par le Conseil de développement, en collaboration avec l'ADEUPa et l'UBO, le Parc naturel régional d'Armorique a souhaité rencontrer les animateurs du groupe de travail afin d'étudier la possibilité d'engager un plan de paysage sur le territoire de la Rade de Brest en réponse à l'appel à projet du ministère de l'environnement.

Les résultats de l'étude rade ont été présentés au conseil communautaire du Pays de Landerneau-Daoulas le 26 juin 2017 afin de permettre aux élus de s'emparer des propositions du Conseil de développement.

François Cuillandre, Président de Brest métropole, a également sollicité les animateurs de la commission afin d'échanger avec eux sur les suites à donner à ce travail.

### ➤ Culture

Suite aux préconisations du Conseil de développement les acteurs culturels ont décidé de créer le mouvement « **Pays de Brest pour la culture** ». Ce mouvement est constitué d'acteurs culturels du Pays de Brest (artistes, compagnies, lieux, festivals, centres sociaux, patronages laïques, MPT et structures socio-culturelles...) et de citoyens engagés. Il a pour objectif de permettre aux acteurs culturels de se rencontrer et d'échanger sur leurs difficultés, leurs projets, leurs pratiques, etc... Un premier séminaire d'études sur les droits culturels a été organisé à l'université le 13 janvier 2017.

## Activité des réseaux

### ➤ Coordination nationale des Conseils de développement :

Le Conseil de développement est membre du Conseil d'administration de la coordination nationale et participe aux groupes de travail Métropoles et Pays – PETR. (<http://www.conseils-de-developpement.fr/>).

Ces groupes de travail ont pour fonction :

- de partager les informations sur les changements apportés dans les territoires et les politiques publiques par la mise en place de ces métropoles, dans une grande diversité de contextes locaux ;
- de faire un focus sur les relations avec les citoyens et les enjeux d'appropriation citoyenne ;

### ➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : [conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr](mailto:conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr)

- de s'interroger également sur la perception des métropoles par les territoires voisins et sur les synergies extérieures (pôles métropolitains, régions...);
- d'échanger le maximum d'informations sur le positionnement des Conseils de développement et les bonnes pratiques à encourager.

Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest, représenté par Jean-Pierre Caroff (Vice-Président) et Guy Jourden (Président) a ainsi animé un atelier de travail sur les coopérations territoriales à partir de l'exemple du contrat de réciprocité signé entre Brest métropole et le Pays de Centre Ouest Bretagne.

➤ **Réseau des conseils de développement bretons :**

La coordination du réseau des conseils de développement est assurée conjointement par le Président du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest et par le Président du Conseil de développement du Pays de Lorient (Jean Verger). (<http://cdbretagne.org>).

En 2017, le réseau a organisé plusieurs temps d'échanges entre les conseils de développement portant notamment sur la place des conseils de développement dans les contrats de partenariat et leurs évolutions suite à la loi NOTRe.

Des formations collectives ont été proposées au personnel et aux bénévoles des conseils afin d'améliorer leurs compétence en matière de construction d'un avis, d'évaluation des politiques publiques, de prospective et d'animation de réunions.

Par ailleurs, un temps fort sur les centralités et les centres bourgs a été organisé à Saint Brieuc, le 18 octobre, afin de permettre de présenter et d'enrichir les travaux menés sur ce thème par les conseils de développement bretons.

➤ **CESER :**

Le Conseil Economique, Social et Environnemental de la région Bretagne a sollicité le Conseil de développement afin de présenter ses travaux et réflexions sur la rade de Brest à la commission prospective.

Des relations étroites ont été engagées avec le CESER Bretagne qui consistent à diffuser l'information sur les travaux en cours, organiser des temps d'échanges sur les sujets d'actualité (Stratégie maritime, SRADDET, mobilité, transitions...)

Tous les comptes rendus et publications du Conseil de développement sont accessibles sur son site : <http://www.conseil-developpement-brest.fr/>  
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la chargée de mission du conseil :  
Mail : [maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr](mailto:maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr)  
Tél : 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74



**Conseil de développement de la Métropole  
et du Pays de Brest**

Président : Guy Jourden  
Chargée de Mission : Maryse Larpent

18 rue Jean Jaurès  
BP 61321  
29213 BREST CEDEX 1  
Tél. 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74  
Contact : [maryse.larpent@conseil-developpement-  
brest.fr](mailto:maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr)

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)



Pays de Brest  
PÔLE MÉTROPOLITAIN



Brest  
MÉTROPOLE

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : [conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr](mailto:conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr)